Ville de Dannemarie

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 octobre 2023

Nombre de membres du conseil municipal : 19 dont 19 en fonction.

Le 17 octobre 2023 à 20h00, le conseil municipal de Dannemarie s'est réuni sur convocation du maire en date du 12 octobre 2023. La séance se tient dans la salle du conseil municipal, 1 place de l'Hôtel de Ville.

Sont présents, sous la présidence de monsieur Alexandre Berbett, maire :

NOM / Prénom	QUALITE	PRESENCE	PROCURATION A
BERBETT Alexandre	Maire	✓	
HOLLEVILLE Nicolas	1er Adjoint	✓	
LAKOMIAK Evelyne	2e Adjointe	✓	
THEVENOT Sylvain	3e Adjoint	✓	
BOILLAT Céline	4e Adjointe	✓	
BENNATO Kévin	5e adjoint	✓	
WALTER Dominique	Conseiller	✓	
SIMET Luc	Conseiller	✓	
BRANCART Dominique	Conseiller	Excusé	**DION Eric**
DZIURDZI Marie-Laure	Conseillère	✓	
DION Eric	Conseiller	✓	
GRETER Catherine	Conseillère	✓	
THIEBAUX Dominique	Conseiller	✓	
GRIMONT Clara	Conseillère	Excusée	**DZIURDZI Marie-Laure**
SCHNOEBELEN Marion	Conseillère	✓	
MUMBACH Paul	Conseiller	✓	
LENA Laurette	Conseillère	✓	
DEMICHEL Hugues	Conseiller	✓	
EGGENSPIELER Stéphanie	Conseillère	Absente	

Y assistent également :

M. Lionel Lejeune, DGS, représentant les services municipaux ; Mme Morgane Schertzinger représentant le journal L'Alsace/ DNA.

La réunion est enregistrée.

ORDRE DU JOUR

1. **Désignation du secrétaire de séance**

2. **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 septembre 2023**

3. **Administration générale**
 - 3.1 Baux de chasse 2024-2033

4. **Urbanisme**
 - 4.1 Droit de préemption urbain et commercial

5. **Divers**
 - 5.1 Informations légales
 - 5.2 Informations diverses

ACCUEIL

Le maire accueille les conseillers municipaux, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h03. Il précise que ce conseil se tient en raison des délais contraints concernant les baux de chasse, pour lesquels la convention de gré à gré doit être signée avant le 1er novembre 2023.
Il salue la présence de la presse, du public ainsi que de M. Florent Funfschilling représentant VEOLIA qui interviendra en tout début de séance, pour faire un point sur l'avancée du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE).
Mme Schnoebelen rejoint la séance à 20h04.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communes des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, **le conseil municipal désigne M. Lionel Lejeune, directeur général des services, en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.**

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023, dont une copie a été transmise à chaque conseiller, par courrier électronique, conformément au règlement intérieur du conseil municipal, avec une abstention (M. Demichel).

Le maire donne ensuite la parole à M. Funfschilling qui présente le dispositif de PGSSE et son état d'avancement pour la commune, avec notamment le plan d'actions mis en place pour renforcer la sécurité de la production et la distribution de l'eau.
Le maire précise que Dannemarie est une des premières communes à se mobiliser sur ce sujet, et a donc pu bénéficier d'un accompagnement spécifique de l'agence régionale de santé (ARS), sollicitée en sus de VEOLIA, pour identifier les risques liés au réseau d'eau communal.
Il ajoute qu'ainsi, lors du transfert de compétence à la CCSAL, le dossier sera à jour. M. Holleville estime que la démarche a été menée rapidement et qu'elle permet de se projeter sur les années à venir pour prévoir les actions à mettre en place et leur financement.
Le maire rappelle que la question de la qualité de l'eau de la commune est régulièrement examinée avec VEOLIA (réunions trimestrielles) et avec l'ARS concernant le captage (1982).
L'exposé de M. Funfschilling, clair et précis, n'appelle pas de question de la part des conseillers présents.
Le maire le remercie pour cette présentation et pour le travail des équipes de VEOLIA, puis reprend l'ordre du jour tel que prévu, à 20h30.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 BAUX DE CHASSE 2024-2033
DCM-17-10-2023-01

Le maire porte à la connaissance des conseillers les avis rendus par la commission communale consultative de la chasse, qui s'est réunie le 12 octobre dernier.

Le conseil municipal, après avoir été informé des instructions règlementaires sur l'adjudication des chasses communales pour la période du 02 février 2024 au 1er février 2033, notamment le

cahier des charges arrêté par le préfet, et après avis de la commission communale consultative de la chasse en date du 12 octobre 2023 :

- **prend acte** de la décision des propriétaires, publiée le 08 septembre 2023, concernant l'abandon du produit de la location de la chasse, et **décide** d'affecter ce produit à la couverture des cotisations, obligatoires pour les propriétaires, des assurances accident agricole, et à l'entretien des chemins ruraux et forestiers ;
- **décide** de fixer à 293,43 Ha la contenance des terrains à soumettre à la location ;
- **décide** de procéder à la location en un seul lot comprenant 293,43 Ha :

Lot n° 1 – 293,43 Ha, dont 28,81 Ha boisés sur le ban communal de Dannemarie

- **décide** de mettre le lot n° 1 en location par convention de gré à gré.
 Le locataire actuel, M. Franck Vial, qui remplit les conditions prévues par le cahier des charges, a fait part par écrit de sa décision de faire usage de son droit de priorité.
- **décide** de fixer le prix de la location du lot n° 1 à 1500 €, avec une révision annuelle calculée en proportion de la variation de l'indice national des fermages fixé par arrêté préfectoral, avec un plafond de 20% sur neuf ans, sur la base du premier loyer ;
- **autorise** le maire à signer la convention de gré à gré et tous documents et actes afférents à la présente délibération.

Une copie du procès-verbal relatif à l'affectation du produit de la location de la chasse est annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4. URBANISME

4.1 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN ET COMMERCIAL

- Mme Sylvie ROSS, Mme Marlène ZWENGER et M. Kevin ZWENGER // SCI Sainte Apolline
- NEOLIA // Mme Florence RICARD
- Mme HUBER née PROBST // M. Jovan PURIC et Mme Laura HEMMERLIN

5. DIVERS

5.1 INFORMATIONS LÉGALES

Décision du maire :

- N° 29/2023 : budget eau – emprunt
 - Prêt de 175 000 € auprès du Crédit agricole Alsace Vosges – AEP rue de Bâle 2e tranche et carrefour. M. Mumbach demande quel en est le taux. M. Bennato répond qu'il s'élève à 4,35%. Il ajoute qu'il s'agit de l'emprunt structurant sur vingt ans mais que la commune n'en supportera le poids que jusqu'au transfert de la compétence à la CCSAL au 1er janvier 2026. Le maire rappelle que ce point a déjà été évoqué lors du précédent conseil municipal.

5.2 INFORMATIONS DIVERSES

- Filet de sécurité : arrêté du 13 octobre 2023 portant attribution de la dotation dite filet de sécurité : montant total versé 179 057,00€ soit 38 325,00€ (30% du montant total prévisionnel, finalement revu à la hausse) en 2022 et le solde à venir 140 732,00€. Le maire rappelle que le DGS et l'adjoint aux finances avaient estimé prudemment le montant du filet pour éviter toute mauvaise surprise. En effet, de très nombreuses collectivités (52%) ont demandé un acompte en 2022 mais sont finalement obligées de rembourser en 2023 les sommes précédemment encaissées, à la suite d'erreurs de calculs. Le maire se réjouit de ce surplus de rentrées financières qui va aider à rembourser à l'EPF d'Alsace les arriérés de frais de portage du

PMTC. M. Bennato ajoute que cela nous permettra de consolider notre CAF brute. Au final, seules 9% des communes de France, les plus impactées par la hausse des prix de l'énergie et de la masse salariale, ont pu bénéficier de cette aide financière.

- Le maire passe la parole aux conseillers. M. Bennato informe le conseil de l'avancée des travaux de la ressource citoyenne concernant le bâtiment de l'ancienne mairie, ainsi mis en valeur comme il le mérite. M. Holleville fait le point sur les travaux de l'ancienne poste, et souligne le bon travail des services techniques de la ville et des entreprises d'électricité et de plomberie ; les délais devraient être tenus et les conseillers municipaux en charge de repeindre les locaux vont pouvoir débuter leurs travaux. Le maire félicite les services techniques et les conseillers. Mme Lakomiak évoque le téléthon qui aura lieu le 2 décembre 2023 ainsi que la banque alimentaire fin novembre.
- Le maire informe les conseillers que le prochain conseil aura lieu le mardi 7 novembre 2023. Il ajoute que les études sur différents projets de fin de mandat sont en cours d'achèvement et qu'il pourra certainement en présenter les grandes lignes à cette occasion. Il s'agit des études sur le carrefour à feux, sur la démographie scolaire et sur l'extension de l'école maternelle.

Il passe ensuite la parole au public.

M. Rousset demande des nouvelles de la participation à la consultation citoyenne concernant le MHA. Le maire lui répond que la ville comptabilise à ce jour environ 200 votes. Il engage les conseillers à s'exprimer sur le sujet ainsi que les Dannemariens, alors qu'il reste dix jours avant la fin du vote fixé au 27 octobre 2023 à 16h00.

En l'absence de question supplémentaire, l'ordre du jour étant épuisé et les conseillers ne souhaitant plus s'exprimer, Monsieur le maire lève la séance à 20h52.

Dannemarie, le 18 octobre 2023.

Le secrétaire de séance :

Lionel Lejeune

Le maire :

Alexandre Berbett